

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N° DNCMP / 15 / T / 2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU
PERIMETRE IRRIGUE RIZICOLE DE RUKARAMU (202 HA) EN COMMUNE DE
MUTIMBUZI DE LA PROVINCE DE BUJUMBURA

- Date de publication : 12 / 03 / 2018
- Date d'ouverture des offres : 13 / 04 / 2018

Objet

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu des financements du FIDA (don GAFSP N°2000000834, don DSF N°2000000833) et de l'OFID (Prêt 1604P) pour financer les activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM ».
2. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux d'extension du périmètre irrigué rizicole de Rukaramu (202 ha) en Commune Mutimbuzi de la Province de Bujumbura.
3. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et de Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) invite, par le présent Appel d'Offres International Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux d'extension du périmètre irrigué rizicole de Rukaramu (202 Ha) en Commune Mutimbuzi de la Province de Bujumbura.

Financement du marché

4. Le marché sera financé par le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM » sur prêt OFIP n° 1604P.

Spécifications du marché

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert (AOOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
6. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul et unique lot.
Les travaux comprennent :
 - Réseau d'irrigation :
 - o Réalisation de nouveaux canaux primaires revêtus
 - o Réalisation de nouveaux canaux secondaires revêtus
 - o Réalisation du réseau de canaux tertiaires en terre
 - o Ouvrages
 - Réseau de drainage :
 - o Réalisation du réseau de drain primaire
 - o Réalisation du réseau de drains secondaires
 - o Réalisation du réseau de drains tertiaires
 - Réseau de circulation
 - o Réalisation du réseau de pistes primaires
 - o Réalisation du réseau de pistes secondaires
 - o Réalisation des ouvrages

Bref, l'extension de ce périmètre devra se faire suivant la conception du Bureau d'Etudes et ces travaux seront réalisés conformément aux plans et suivant les règles de l'art.

7. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **huit (08) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court
8. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

9. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
10. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article ~~161~~ du Code révisé des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

11. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sis en Commune Muha, Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, Tél. (+257) 22 24 92 51 ;
E-mail : ufcp.pnsadrim@gmail.com; ou sur les sites web : www.programmefidaburundi.org et www.armp.bi
12. Il peut être obtenu au secrétariat du PNSADR-IM moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent cinquante mille francs Burundi (250 000 BIF)** ou **cent quarante dollars américains (140US\$¹)**, dont la moitié (125.000 BIF) ou (70 US \$) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) (**code swift :BRBUBIBI**) et l'autre moitié (125.000 BIF) ou (70 US \$) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB (**code swift :BRBUBIBI**) au nom du PNSADR-IM.

Présentation des offres

13. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
14. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.
15. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au PNSADR-IM, e-mail: ufcp.pnsadrim@gmail.com B.P 1953 Bujumbura, Tél. (+257) 22 24 92 51, en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 20. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendriers avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Réunion d'information / visite des sites des travaux

16. Une visite guidée du site du périmètre de Rukaramu est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le 30 / 03 /2018 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2).
Le rendez-vous étant fixé à partir du bureau du PNSADR-IM.
Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

¹ 1US\$=1.783,6862BIF (Cours vendeur de la BRB au 30/01/2018)

Garantie bancaire de soumission

17. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire d'un montant de **dix-huit millions de Francs Burundais (18 000 000 BIF)** pour les soumissionnaires locaux ou dix mille dollars américains (10 000 US\$)² pour les soumissionnaires non-résidents.
18. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée au Burundi ou autre institution financière et devra être valide pour une période de cent vingt (120) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. **Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.**

Validité des offres

19. Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

20. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 11 ci-dessus au plus tard le 13 / 04 / 2017 à **10 heures précises, heure locale.**
21. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres

22. Les offres seront ouvertes le 13 / 04 / 2018 à 10 heures, 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du PNSADR-IM située au 3^{ème} étage de l'Immeuble abritant les Projets du FIDA au Burundi. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification

23. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :
 - présenter les documents administratifs exigés et valables ;
 - présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
24. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 08 / 03 / 2018

Le Coordonnateur du PNSADR-IM

Damase NTIRANYIBAGIRA

² 1US\$=1.783,6862BIF (Cours vendeur de la BRB au 30/01/2018)

